MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS



SÉANCE EXTRAORDINAIRE 21 DÉCEMBRE 2021

1 - Ouverture de la séance

2 - Adoption de l'ordre du jour

3 - <u>Présentation adoption du plan triennal</u> <u>d'immobilisations (PTI) 2022-2024</u>

La loi oblige les municipalités à adopter un programme triennal d'immobilisations (PTI). Cet outil de planification financière prévoit l'ensemble des projets d'immobilisations pour tous les services municipaux ainsi que leurs modes de financement.

Compte tenu de la nature de cet outil de planification, il est important de noter que les projets inscrits au PTI peuvent être abandonnés au cours de l'année comme il peut s'en ajouter de nouveaux

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François SÉANCE DÉCEMBRE 2021

DI ANI TRIENINAL D'INANAORILISATION RÉSLIA

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION RÉSUMÉ

ADMINISTRATION

TRAVAUX PUBLICS

ASSAINISSEMENT

LOISIRS & CULTURE

SEC. CIVILE & INCENDIE

DEVELOPEMENT

URBANISME

TOTAL

SERVICE ÉCHÉANCE 2022

BUDGET

160 000 \$

1 154 369\$

5 000 \$

402 100 \$

480 000\$

116 100 \$

2 317 569 \$

-	
-	
75 000 \$	

75 000 \$

827 000 \$

1 047 000 \$

ÉCHÉANCE 2024

BUDGET

20 000 \$

ÉCHÉANCE 2023

BUDGET

20 000 \$

1 403 000 \$

75 000 \$

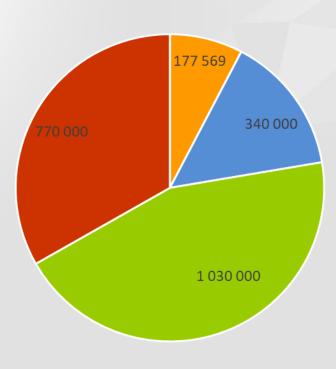
75 000 \$

447 000 \$

2 020 000 \$

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François SÉANCE DÉCEMBRE 2021

TYPES DE FINANCEMENT



4 - Questions du public

Règles pour la période de questions:

- 30 minutes;
- En lien avec l'ordre du jour;
- La question doit être formulée de façon succincte.

5 - Levée de l'assemblée